Saint-Damase
Fière de son histoire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

Conformément à la directive émise par la santé publique le 20 décembre 2021 et de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19, l'assemblée publique ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase pour le mardi 1er février 2022 à 19 H 30, se tiendra à huis clos.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions via notre site internet à www.st-damase.qc.ca avant le 1er février 2022, 15 h 00.
Les questions reçues seront répondues lors de la séance par monsieur le maire.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Ce 25e jour de janvier 2022

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca
Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0